

► Annexe II

Réponse du Directeur général au débat sur les Propositions de programme et de budget pour 2024-25 (jeudi 16 mars 2023)

Je souhaiterais tout d'abord remercier les membres du Conseil d'administration pour leurs échanges riches et constructifs.

Mes collègues et moi-même vous avons écoutés très attentivement afin de tenir dûment compte de toutes vos remarques et questions. Le soutien que vous avez globalement exprimé en faveur de la direction stratégique du programme et budget pour 2024-25 est encourageant.

Cela étant, nous avons également entendu un certain nombre de préoccupations. Je me concentrerai sur cinq points essentiels.

Premièrement, la lutte contre la discrimination.

Je trouve particulièrement remarquable que, en dépit de la diversité des opinions exprimées, tous les mandants aient réaffirmé, dans leurs interventions, leur engagement en faveur du principe de non-discrimination, quel qu'en soit le motif. Il en va de la justice sociale, de la lutte contre les inégalités. C'est là une question de principes et la raison d'être de notre Organisation. Il s'agit des valeurs que l'OIT porte. La lutte contre la discrimination est et restera au cœur de toutes les actions menées par l'OIT. Le programme de travail du Bureau international du Travail – que j'ai le privilège de diriger – continuera d'inclure tous les groupes victimes de quelque forme de discrimination que ce soit, y compris la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre. Comme je l'ai indiqué lors de la session du Conseil d'administration de novembre 2022 et répété dans ma déclaration liminaire lundi, nous devons poursuivre nos travaux à tous les niveaux – national, régional et mondial. On ne peut pas être efficace au niveau national sans tenir compte des réalités aux niveaux régional et mondial.

Deuxièmement, la Coalition mondiale pour la justice sociale.

Votre soutien en faveur de la Coalition a d'emblée été clair.

Cela étant, nous avons bien compris que vous refusiez que votre accord puisse être considéré comme un blanc-seing, et que vous souhaitiez des précisions concernant **les objectifs, les priorités et les modalités de gouvernance de la Coalition, ainsi que les critères à remplir pour y participer**. Nous répondrons plus précisément à toutes ces questions lorsque nous reprendrons la discussion sur la Coalition la semaine prochaine.

Vous avez également soulevé des préoccupations et des interrogations au sujet de la façon dont la Coalition allait s'inscrire dans le programme et budget et des incidences qu'elle aurait en termes de ressources humaines et sur le plan financier. À cet égard, je souhaiterais rappeler que la Coalition mondiale est un objectif essentiel pour l'OIT dans son ensemble. Il ne s'agit pas d'un résultat en soi, mais d'une initiative transversale qui sera **intégrée dans chacun des résultats stratégiques et des catalyseurs**, et à laquelle contribueront toutes les unités du Bureau.

C'est ce qui explique que mes propositions de programme et de budget ne prévoient pas de crédits budgétaires spécifiques pour la Coalition.

En attendant l'issue de la discussion concernant cette question, je tiens à réaffirmer que la Coalition mondiale est ancrée dans la Constitution de l'OIT **et qu'elle vise à servir le mandat de l'Organisation, qui est de faire progresser la justice sociale par le travail décent dans le cadre d'une approche centrée sur l'humain.**

En nous appuyant sur les orientations données par le Conseil d'administration, nous organiserons les consultations tripartites nécessaires pour gagner toute votre confiance. Nous essaierons de tenir ces consultations la semaine prochaine ou, si cela n'est pas possible, nous élaborerons des propositions dans le cadre d'une consultation, selon des modalités qui conviendront aux mandants tripartites.

Nous avons également pris note de la communication du groupe de l'Afrique et du groupe des employeurs au sujet de la lettre d'invitation. Je souhaite redire que l'envoi de cette lettre ne partait pas d'une mauvaise intention; il s'agissait uniquement de prendre date. Je reconnais toutefois que, telle qu'elle était rédigée, la lettre pouvait être interprétée comme vous l'avez fait, et j'en assume l'entière responsabilité.

Troisièmement, plusieurs orateurs, notamment les employeurs, les travailleurs, le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), le groupe des pays industrialisés à économie de marché (PIEM) et les donateurs du Compte supplémentaire du budget ordinaire (CSBO), ont demandé des éclaircissements supplémentaires concernant **l'utilisation des fonds du CSBO.**

Au fil des ans, le Bureau s'est efforcé d'allouer les fonds du CSBO de manière stratégique pour obtenir des résultats, et il a fait des progrès continus à cet égard grâce au soutien des donateurs et au dialogue constant qu'il entretient avec eux.

L'affectation des ressources du CSBO proposée pour 2024-25 s'inscrit dans la même démarche, et a pour objectif premier le financement des priorités du programme et budget – en particulier des programmes d'action prioritaire, car ils auront un effet levier sur les activités de plaidoyer et la convergence des politiques et un effet catalyseur pour la mobilisation de fonds auprès d'autres sources.

Le CSBO contribuera aussi à mobiliser des ressources à l'appui de la capacité institutionnelle des organisations d'employeurs et de travailleurs. Il sera également utilisé, avec d'autres ressources, pour renforcer les stratégies intégrées visant à lutter contre les principaux déficits de travail décent, et fournira le capital de départ nécessaire au lancement d'activités, dans le but d'attirer d'autres donateurs et d'accroître la capacité de l'OIT à mobiliser des ressources.

Les 15 postes qu'il est proposé de financer au moyen du CSBO sont des postes techniques directement liés aux priorités du programme et budget. Ils ne seront créés que pour la durée de la prochaine période biennale et ne grèveront pas durablement les ressources du Bureau. Nous veillerons à ce que le coût de ces créations de postes soit absorbé durant la période biennale 2026-27 grâce aux ressources du budget ordinaire et aux ressources extrabudgétaires qui auront été allouées à cette fin.

En outre, le CSBO continuera d'être utilisé pour développer les activités sur le terrain dans des domaines essentiels. J'ai été heureux d'entendre la Belgique indiquer, dans la déclaration qu'elle a prononcée lundi dernier, que les activités sur le terrain revenaient au premier plan.

Quatrièmement, plusieurs intervenants, notamment le groupe de l'Afrique, le groupe de l'Asie et du Pacifique (GASPAC) et le groupe des employeurs, ont exprimé des préoccupations concernant la proposition tendant à réduire les crédits du budget ordinaire alloués au

résultat 3 et le fait que la question des compétences et de l'apprentissage tout au long de la vie soit désormais comprise dans un produit associé à ce résultat.

Je tiens à vous rassurer: la création d'emplois et de possibilités de travail décent reste une priorité dans mes propositions pour 2024 et 2025. Globalement, il n'y a pas de réduction. Ce qui semble être une réduction des ressources du budget ordinaire allouées au résultat 3 est en réalité la conséquence du redéploiement, au profit du nouveau produit 4.5, de certaines ressources qui étaient allouées pour la période biennale en cours à la création d'emplois dans l'économie sociale et solidaire, en particulier dans les zones rurales.

En outre, certaines ressources qui étaient réservées aux situations de crise et d'après-crise ont été réaffectées au programme d'action prioritaire prévu au titre du résultat 8.

De fait, **nous prévoyons un accroissement des ressources extrabudgétaires pour le résultat 3**. La question des compétences et de leur perfectionnement était au cœur de ma campagne et ne sera en aucun cas reléguée au second plan.

Les compétences et l'apprentissage tout au long de la vie ont été intégrés au résultat 3 car il importe que la question du développement des compétences soit traitée dans les cadres globaux pour les politiques de l'emploi. Cette intégration reflète la nécessité d'adopter une approche intégrée pour faire en sorte que les compétences et la formation conduisent à de réelles possibilités de travail décent.

En termes de ressources, **le produit 3.2 est de loin le mieux doté en ressources du budget ordinaire**. En outre, une part importante des ressources allouées à d'autres produits est également consacrée au développement des compétences.

Cela montre l'ampleur de l'action qui devra être menée dans le domaine des compétences pour faire face aux profonds changements que connaîtra le monde du travail dans les prochaines années. Aussi, je peux vous assurer une fois encore que **les ressources allouées aux compétences et à l'apprentissage tout au long de la vie seront de fait plus importantes au cours de la prochaine période biennale**.

Cinquièmement, le dernier point que je souhaite aborder concerne le **montant du budget**. Nous avons pris au sérieux les préoccupations exprimées, entre autres, par le GASPAC et le groupe des PIEM.

Pour répondre à ces préoccupations – et bien qu'il ait été tenu compte des postes qui allaient devenir vacants et des prochains départs à la retraite lors de l'élaboration de mes propositions, ce qui a permis de générer des économies cumulées d'environ 18,4 millions de dollars des États-Unis (dollars É.-U.) –, nous avons réexaminé en détail l'opportunité de pourvoir tous les postes restants qui seront laissés vacants, y compris par des départs à la retraite. Cet examen nous a conduits à poursuivre la redéfinition des profils de poste et, dans certains cas, à supprimer des postes appelés à devenir vacants, grâce à quoi nous avons pu dégager une économie supplémentaire de 1,9 million de dollars É.-U.

Ce montant servira à financer les deux réunions du Groupe de travail tripartite du mécanisme d'examen des normes et à renforcer les capacités du Bureau de l'audit interne et du contrôle et du Bureau du médiateur, comme je l'ai dit lundi.

De cette façon, le montant de référence du budget restera inchangé en valeur constante.

Naturellement, ces nouvelles mesures d'économie auront des répercussions sur d'autres aspects de nos activités. Je peux néanmoins vous assurer que nous n'avons pas d'autre choix si nous voulons nous atteler à ces priorités essentielles dans la limite d'un budget à croissance réelle nulle, ainsi que vous nous l'avez demandé.

Un certain nombre de préoccupations ont été exprimées au sujet de l'augmentation des coûts, notamment par le groupe des PIEM, le GRULAC, la Chine et le Japon. Je suis parfaitement conscient des conséquences de l'inflation et de la hausse des coûts pour nos mandants.

Je suis heureux de vous annoncer que, depuis l'élaboration de mes propositions, le Bureau a réussi à obtenir pour 2024 un tarif plus avantageux pour l'électricité que celui qui avait été initialement prévu. L'augmentation des coûts attendue est ainsi réduite d'environ 1,8 million de dollars É.-U. et le taux d'ajustement global ramené de 4,6 à 4,4 pour cent.

Si l'on met de côté la dépense exceptionnelle de 7 millions de dollars É.-U. occasionnée par la tenue des sessions de la Conférence à PALEXPO – pour laquelle nous proposons que des fonds soient réservés –, le taux d'ajustement global lié à la hausse des coûts s'élève à **3,6 pour cent pour l'ensemble du Bureau, ce qui me paraît très raisonnable**. Ce taux est dû en grande partie aux dépenses de personnel résultant des décisions de la Commission de la fonction publique internationale et aux obligations contractuelles relatives aux locaux de l'OIT dans le monde entier.

Il est essentiel de parvenir à un accord sur l'adoption du budget.

Bien sûr, un tel accord doit reposer sur la confiance et la compréhension mutuelle. Je sais que ce n'est pas facile, mais il est de notre responsabilité d'apporter un franc soutien à ce programme et budget. Comme je l'ai dit lundi, il ne faudrait pas que, en raison des difficultés qu'elle soulève, la présente discussion aboutisse à un blocage.

Tant de fois par le passé, vous, mandants de l'OIT, avez surmonté vos différences et vos divisions pour trouver un consensus. Mais qu'il y ait consensus ou non, ma requête – et pas uniquement en ce qui concerne la décision relative au programme et budget – est que nous ne nous retrouvions pas dans la même situation dans deux ans. Les discussions sur les politiques à mettre en œuvre sont tout à fait bienvenues, mais nous devons préserver le programme et budget et aller de l'avant.

Je vous invite donc à recommander les propositions de programme et de budget pour adoption par la Conférence internationale du Travail en juin prochain.

Cela est crucial pour l'avenir de l'OIT et, **surtout, pour toutes celles et tous ceux que nous servons**.

Je vous remercie.